

Indépendance et qualité de la FMC

La FMC a pour objectif de favoriser la qualité de l'exercice professionnel des médecins dans toutes ses dimensions, préventive comme curative, individuelle comme collective. Elle doit plus viser à l'amélioration des compétences qu'à l'acquisition de connaissances. Ceci implique des critères de qualité qui garantisse que la FMC réponde bien à ces objectifs et ne soit pas utilisée, de façon plus ou moins apparente, pour d'autres fins. C'est dans cet esprit que l'UNAFORMEC rappelle les quatre critères de qualité qu'elle a contribué à faire adopter par le Comité National de la FMC en 1989.

1 - L'adaptation à la pratique implique la prise en compte de trois aspects indissociables:

- l'accessibilité, passant par la décentralisation et la responsabilité des professionnels
- la pertinence, passant par l'identification réelle des besoins,
- l'interdisciplinarité pour prendre en compte les aspects bio-psycho-sociaux de la décision

2 - la qualité scientifique s'apprécie à partir de trois principes:

- le niveau de preuve des données apporté de façon explicite, l'argumentation précisée
- l'approche stratégique et décisionnelle replaçant les propositions dans la pratique
- l'exhaustivité des données disponibles incluant les controverses et les incertitudes.

3 - la qualité pédagogique s'apprécie sur:

- une analyse diversifiée des besoins de formation;
- des objectifs de formation adaptés à la pratique réelle des participants
- des méthodes adaptées, assurant l'interactivité;
- une évaluation à tous les niveaux, intéressant plus les comportements que les savoirs.

4 - l'indépendance vise à assurer que l'action de FMC a pour objectif la qualité des soins et n'est pas détournée vers d'autres objectifs, ou vers des intérêts contraires à la santé publique. Dans cet esprit, l'indépendance de la FMC doit s'apprécier vis à vis de toutes les sources de financement mais aussi vis à vis des intérêts particuliers de tout organisateur ou de toute personne ou corporation professionnelle impliquée à divers degrés dans la réalisation de la formation.

Elle peut s'apprécier à partir de trois principes:

- séparation entre les financements extérieurs et la formation à tous les niveaux de son organisation. Le choix des thèmes

et des objectifs de la formation, le choix des intervenants et des experts, le contenu et les modalités de la formation doivent être de la responsabilité exclusive de l'organisme organisateur; tout aspect promotionnel publicitaire doit être identifié et distingué de la formation;

- transparence concernant tant les modalités de financement (précisant clairement les engagements réciproques) que les conflits d'intérêts potentiels des organisateurs ou des experts (qui doivent être identifiés et signalés);

- pluralisme des points de vue, soit par la participation d'experts d'écoles différentes et de mode d'exercice différents, soit par la présentation des diverses stratégies possibles ou par une documentation associée

Ces principes sont précisés de façon claire par le Conseil de l'Éducation médicale continue du Québec. L'UNAFORMEC fait siennes ces directives:

1. Les activités de FMC doivent avoir pour but premier le perfectionnement des participants pour qu'ils assurent des soins de qualité à leurs patients. Elles ne sont pas orientées vers l'intérêt de l'organisme médical responsable de l'activité, ni celui des organisateurs, des personnes-ressources ou des sociétés commerciales.

2. Le contenu des activités de FMC doit être objectif et équilibré, et permettre que les diverses hypothèses et opinions reconnues soient exposées.

3. Les intervenants en FMC doivent éviter d'introduire, dans la conduite et dans le contenu des activités de FMC, des éléments qui risquent de les biaiser, notamment des avantages personnels, des émoluments au-delà des montants habituellement versés, des gratifications ou des cadeaux personnels.

4. Le choix des personnes-ressources et de tout matériel audiovisuel ou didactique diffusé à l'occasion d'une activité de FMC est la responsabilité exclusive de l'organisme médical responsable de l'activité et non celle de la société commerciale.

5. Les participants doivent être tenus au courant de façon claire et systématique des affiliations, des commandites, du soutien financier et de toute autre contribution ayant un lien avec le contenu de l'activité et impliquant, d'une part, l'organisme médical, l'organisateur ou les personnes-ressources et, d'autre part, les sociétés commerciales.

Ces trois principes: indépendance, transparence, pluralisme, concernent toutes les étapes de la formation, et doivent être appréciés au niveau des quatre critères de qualité de la formation. Ils s'appliquent à tous les outils de formation: formation écrite, formation orale ou informatique, formation par l'action et à tous les modes de formation, individuels ou collectifs. Ils concernent au premier chef les organisateurs de FMC, les responsables d'associations. Leur mise en oeuvre passe par la formation à l'animation et à la pédagogie, par la formation à l'analyse critique de l'information, à l'évaluation des stratégies, à l'approche décisionnelle, à la santé publique et à l'économie de la santé. Il est de la responsabilité de l'UNAFORMEC, de ses fédérations régionales, de ses associations de les mettre en oeuvre à tous les niveaux.